

LB/14178 - HEREDITE

L'AN DEUX MILLE QUINZE

14.698

Le quatre juin

A la requête des héritiers et successeurs de la succession ci-après identifiés;

Nous, Bernard HOUET, notaire résidant à Wavre, déclarons, que des pièces produites, des déclarations faites, des données et renseignements fournis et recueillis, d'une recherche au Registre Central des Testaments et des recherches fiscales et sociales effectuées conformément à la loi-programme du 29 mars 2012, il résulte ce qui suit :

I. LE DEFUNT

Monsieur BRAES Marcel François Pierre, né à Schaerbeek, le 27 mars 1926 (numéro national 26.03.27-001.47), veuf de Madame Irma PEETERS et non remarié, domicilié à Evere, Avenue Franz Guillaume, 1 boîte 8, est décédé à Evere, le 29 avril 2015, ainsi qu'il appert d'un extrait d'acte de décès.



premier
et
dernier
feuillet

II. DERNIERES VOLONTES

L'on ne connaît pas de dispositions de dernières volontés du défunt.

III. DEVOLUTION D'HEREDITE

Le défunt laisse comme seul héritier légal et réservataire connu son fils, savoir Monsieur BRAES Alain Jean, né à Schaerbeek, le 14 septembre 1956, époux de Madame COPIENNE Véronique, domicilié à 1300 Wavre, Avenue Chevalier Jehan, 75.

Marié devant l'Officier de l'Etat Civil de la Ville de Wavre, le 20 mars 1999, sous le régime légal, à défaut de conventions anténuptiales, régime non modifié, ainsi déclaré.

Madame BRAES Danielle Nadine, née à Schaerbeek, le 24 juillet 1954, fille du défunt, est décédée le 21 mars 2013 à Kraainem sans laisser de postérité.

IV. DECLARATION DU NOTAIRE CONFORMEMENT A L'ARTICLE 159 DE LA LOI-PROGRAMME DU 29 MARS 2012

Conformément à l'article 1240bis du Code civil, le notaire soussigné certifie qu'en vertu des avis adressés le 7 mai 2015 comme prescrit par la loi-programme du 29 mars 2012, aucune notification de dettes fiscales et sociales n'a été faite dans le délai légal, ni dans le chef du de cujus, ni

Rôle unique